Mars 1789

DISCOURS D'UN MEMBRE DES COMMUNES AUX DEUX PREMIERS ORDRES,

A l'Assemblée des États, tenus à Aix en Mars 1789.

1789.

DISCOURS

Censé tenu aux deux premiers Ordres au nom du troisieme, par un Membre des Communes, dans l'Assemblée des Etats, tenue à Aix en Mars 1789, (dans lesquelles Assemblées le Tiers-Etat n'est pas dans l'usage de parler.)

MESSEIGNEURS,

» Nos que valemos tanto como vos, y que » podemos mas que vos, os hazemos nuestro Rey, » y senor Contal que gardies nuestros fueros, si no, » no. »

Ne soyez pas surpris si je vous adresse, comme au Souverain & au nom des Communes de la Comté de Provence, ces paroles remarquables du Sénéchal d'Aragon, & la formule de son serment dans les Cortés ou les Etats de sa Patrie : il en a été fait, par l'organe d'un des plus savans & des plus courageux Gentilshommes de France, une application si grande & si belle aux devoirs du Souverain, aux droits des Sujets dans cette circonstance intéressante pour la Nation Française, que je ne puis m'empêcher de vous tenir le même langage dans ce moment, où l'autorité royale, où le pouvoir Souverain paroissant se dépouiller de sa force & de sa prérogative, se trouve remplacé tout entier par vous, MESSEIGNEURS, en Corps de Noblesse Sacerdotale, Aristocratique; & puisque le Gouvernement se trouve avoir passé dans vos mains ou prêt à y tomber, permettez que les Communes, en vous

adreſſant leurs très-humbles pétitions & remontrances, vous rappellent par cette même phraſe, auſſi courte qu'énergique, ſes droits à votre Juſtice, en attendant qu'il ſoit décidé ſi vous lui impoſerez le joug de la ſervitude & les devoirs qui l'accompagnent.

Il en eſt parmi vous, MESSEIGNEURS, ſoit dans le Royaume de France, ſoit dans cette Comté de Provence, qui ont prétendu que le Gouvernement couroit riſque de ſubir une altération funeſte, & de changer du Monarchique au Démocratique; pour éviter cet inconvénient, vous faites tous vos efforts pour le ramener à l'Ariſtocratie, & vous vous autoriſez de vos anciennes conſtitutions pour opérer cette étonnante révolution.

Vous vous obſtinez, MESSEIGNEURS, à maintenir dans toute ſa force une conſtitution ancienne, fondée ſur les principes de la féodalité qui n'eſt autre choſe qu'une ariſtocratie, dont le droit conſiſte dans celui de conquête & d'uſurpation, à une époque où l'ignorance des peuples, leur aviliſſement & leur ſuperſtition les rendirent eſclaves de vos prétendus Auteurs. Vous avez réclamé, vous avez obtenu de la bonté de votre Souverain le rétabliſſement de cette conſtitution ariſtocratique, & vous l'avez obtenue en ſurprenant ſa Religion; car ce rétabliſſement ne devoit être que momentané. Maintenant appuyés du teſtament du dernier Souverain de la Maiſon d'Anjou, Comte de Provence, vous prétendez ne devoir point être ſubalternés au Royaume de France; vous voulez faire un état à part & ne traiter avec le Roi que comme Comte de Provence; & pour cet objet, vous concentrez toute la Nation dans votre Corps: les Réglemens qui émanent du Trône pour la formation & la convocation des Etats-Généraux du Royaume, vous n'en tenez aucun compte; vous ne voulez point y concourir; & loin d'accéder à cette forme & aux regles

que la raiſon & la juſtice ont tracées pour cette Aſſemblée générale de la Nation, vous proteſtez contre ce réſultat de ſageſſe & d'équité : vous ne voulez pas être Français dans ce moment, parce que vous jugez qu'il ne vous eſt pas utile d'être Français, & de ſupporter pour votre portion le fardeau des charges publiques ; mais vous ne voulez pas réſigner les avantages que vous en retirez ; vous voulez toujours participer aux faveurs de la Cour du Roi de France, aux dignités du Clergé de France, occuper les grandes places de l'Empire, remplir les premiers poſtes de l'Armée, de la Flotte & de l'Etat. Pour cela ſeul, vous voulez être Français ; & s'il eſt queſtion de contribuer pour votre part au fardeau des dépenſes du Gouvernement & du maintien de la choſe publique, vous n'êtes plus que membres de l'Ariſtocratie Provençale, vous vous retirez dans vos fiefs, dans vos châteaux, dans vos donjons ; & delà, vous dictez des loix au Souverain, qu'à peine vous regardez comme votre chef. Vous voulez aſſujettir les Communes à vos volontés, diſpoſer de leurs fortunes, régler leurs charges, leurs contributions, & dominer impérieuſement cette Comté de Provence, comme vos barbares aïeux la dominoient au XIV^e^. ſiecle.

C'eſt donc à vous tous, MESSEIGNEURS Ariſtocrates de ce XIV^e^. ſiecle, que les Communes de Provence du XVIII^e^. viennent repréſenter leurs droits, & vous porter le tribut de lumiere que le temps, la réflexion, la ſucceſſion des événemens ont amenées depuis la donation de ce bon Charles d'Anjou, qui, ſous le nom de Comte de Provence, paroiſſoit régner ſur vous & ſur la contrée, & que vous engageâtes habilement à teſter en faveur d'un Prince puiſſant ſon voiſin, parce que vous vîtes qu'il ne pouvoit pas mieux faire.

C'eſt ce contrat, qui prouve tout à la fois & la foibleſſe de vos anciens Souverains & le déſordre du

Gouvernement de Provence ; c'eſt ce contrat, dont vous réclamez l'exécution dans toute ſon étendue ; & comme vous n'êtes pas ſans eſpérance de l'obtenir, nous les très-humbles Communes de cette Comté, qui ſeront bientôt obligées de vous reconnoître pour les Souverains ariſtocrates de la Provence, nous nous hâtons de recourir à votre merci, & de conjurer votre protection, en ayant égard cependant au grand mot du Sénéchal de Caſtille, que je prends encore la liberté de vous rappeller ici, avec toutes les réſerves que ce diſcours renferme. » Nos que » ſiamo tanto como vos, y que podemos mas » que vos, &c... »

Cependant, MESSEIGNEURS, avant de procéder au ſerment que nous verrons, en qualité de Communes, de prêter à vos Seigneuries, & dont nous trouverons les formules dans les conſtitutions de Gênes, de Veniſe, de Luques, de St. Marin, voudriez-vous trouver bon que nous diſcutions un moment, l'intérêt que vous pouvez trouver à cet étrange changement dans notre état, voudriez vous peſer, avec nous, ſi les avantages qu'il doit vous apporter ſans doute, peuvent égaler & ſurpaſſer ceux dont vous jouiſſez dans l'état actuel des choſes, & ceux que vous pourriez acquérir par la réformation, qui fait encore l'ojet de nos diviſions, & auxquels il faudra bien que nous renoncions, puiſque le Roi conſentira ſans doute, de crainte d'abuſer de ſon autorité royale & comtale, à vous laiſſer le plein exercice de votre autorité féodale & ariſtocratique. Il ne ſauroit y avoir de doute que vos droits ſont plus clairs que les ſiens ; que vos prétentions ſont légitimes ; que votre domination aux Etats eſt de droit naturel, de droit divin ; & que l'autorité du Souverain qui vous réformeroit, comme vous devez l'être, comme votre intérêt même le commande, ſeroit une autorité arbitraire, illégale, un deſpotiſme affreux, inoui, barbare, & contre

lequel il faudroit, à défaut du ciel & de la terre, armer les élémens & conjurer l'enfer.

Tout cela est devenu de la dernière évidence pour les humbles Communes de cette Comté de Provence ; car elles n'ont cessé de trouver par-tout sur leurs pas, & la Magistrature & les membres du Gouvernement, ceux qui parlent au nom de l'autorité souveraine, pour les plus zélés défenseurs & les protecteurs les plus extraordinaires de ces titres, sur lesquels vous fondez vos droits & la domination aristocratique ; donc nous ne tarderons pas d'embrasser les genoux en Supplians, malgré que nous vous disions avec vérité, mais sans courage : « Nos que siamo tanto como vos, y » que podemos mas que vos, &c. »

Maintenant, MESSEIGNEURS, avant la décision finale de ce grand conflit, qui ne peut tourner qu'à votre gloire & au maintien de vos sacrées prétentions & de vos droits antiques, trouvez bon que nous discutions avec vous, tandis qu'il en est temps encore, & que nous pouvons nous flatter d'être vos Concitoyens & Sujets comme vous de l'Empire François, les inconvéniens & les avantages des concessions que notre franchise & notre loyauté demandoit à votre amour propre & à votre intérêt même ; car il me sera peut-être facile de vous prouver que ce que vous défendez avec tant de hauteur & d'opiniâtreté (je ne vous parle pas dans ce moment comme au Souverain reconnu & affermi) pourroit fort bien convenir à vos intérêts bien entendus, & satisfaire même votre orgueil, s'il étoit mieux placé.

Nous nous étions flattés dans notre bon sens roturier, que dans ce désordre des affaires publiques, voyant un Roi généreux & intègre, plein de bonne-foi & de cette probité qui caractérisoit les Chevaliers, & qui fait l'ame héroïque des grands Monarques, réclamer les lumières & l'assistance de son

peuple, appeller autour de lui, comme ses Conseillers & ses amis, les représentans libres de ses Sujets, pour délibérer avec eux sur l'amélioration de son Empire, sur la réparation de ses maux, la réformation des abus, vouloir en un mot leur donner une constitution sagement pesée & calculée pour les mœurs, le génie, la localité de l'Empire; Nous nous étions flattés qu'un événement si glorieux pour le Prince qui l'a sollicité, si glorieux pour la Nation qui a mérité de la part de son Souverain une confiance aussi grande & aussi héroïque, enflammeroit tous les cœurs français, de l'amour public; & que faisant taire toutes les inimitiés privées, tous les intérêts personnels & particuliers, il réuniroit toutes les ames & toutes les pensées à consolider le bonheur que nous offre, & que nous promet la sagesse bienfaisante d'un Monarque, qui, peut-être, n'est comparable qu'à celle de Marc-Aurele. — Dans cette idée & avec le désir vif & ardent que nous portions dans nos cœurs de l'accord & de l'harmonie, nous avions vu, avec transport, une Province voisine donner à la nôtre, à toute la France, l'exemple d'une conduite réfléchie, & d'une constitution assise sur les bases solides de la raison & de la justice; il étoit sans doute permis de croire, à cette époque, qu'un soleil pur & sérein se levoit à l'horison de la France, & alloit répandre sur toutes les parties de l'Empire, une lumière vivifiante & pure. Qui auroit pu penser que cette raison si simple, si parfaite, seroit bientôt offusquée par des nuages épais, & que d'affreuses tempêtes éclateroient de leur sein? Cependant l'intérêt général, l'interêt particulier, qui vous à fait réclamer, avec tant de force & de succès contre ces actes d'autorité, qualifiés d'arbitraires; ces intérêts ne sont point changés; ils subsistent toujours, & vous les négligez pour des bagatelles bien moins essentielles; vous me-ttez de l'éloignement, vous introduisez de la division parmi nous, au moment où vous avez besoin du plus

grand accord, de la plus grande harmonie : vous livrez aveuglement & ſans défiance encore, aux encouragemens que vous recevez de cette même autorité que vous avez reprouvée ; y penſez-vous bien? Quels étoient donc pour vous les motifs & l'objet d'une Aſſemblée des Etats-Généraux que vous avez demandée à grands cris, & que vous regardiez alors comme le ſeul remède aux maux qui affligeoient la Nation ? Si ces motifs, ſi les objets que vous vous propoſiez, étoient importans ; s'ils n'étoient autres que l'établiſſement d'une Conſtitution, qui poſât les fondemens de la liberté perſonnelle & de la ſûreté des Propriétés, d'après les principes les mieux connus & les moins conteſtés du droit politique. Je vous demande ſi vous avez perdu de vue cette Conſtitution, & quels ſont les plus grands intérêts qui vous occupent aujourd'hui? De quoi s'agit-il donc pour vous de ſi eſſentiel ? Sans doute de votre ſouveraineté ariſtocratique ; ſans doute d'une Souveraineté ſoumiſe au Sacerdoce ; d'une ſouveraineté qui aura pour Chef, un Pontife, qui ſera le Doge de votre Sénat. Je ne vois pas d'autre objet pour votre ambition ; car vous n'êtes pas abſolument fous, & je ne puis pas vous regarder comme agiſſants ſans motifs & ſans but.

Cependant, ſi vous n'êtes avec nous, & ne pouvez être jamais que Sujets d'un même Souverain, vous devez avoir les mêmes intérêts, parce que vos rapports avec lui ſont les mêmes que les nôtres ; & vous ne pouvez trouver que dans votre réunion en Corps de Nation, la force & la protection néceſſaires pour fixer & aſſurer vos droits, pour définir & limiter vos devoirs. Ces deux mots renferment toutes les clauſes du pacte ſocial ; & c'eſt de ce pacte que vous devriez vous occuper ; c'eſt là votre grande affaire, votre grand intérêt ; & vous vous battez pour des immunités idéales & meſquines, pour des prérogatives & des préférences, dont la ré-

présentation en Société, vous feroit pâmer de rire, tant le ridicule en feroit faillant.

Revenez donc, il en eſt tems, à des idées plus juſtes & plus ſaines. Songez à l'importance de ce moment, aux conſéquences d'un événement qui, par toutes les circonſtances qui l'ont précédé & celles qui l'accompagnent, eſt unique dans les Faſtes de l'Empire français, & ne trouve d'exemple dans aucune Nation.

Gardez-vous des illuſions flatteuſes de l'ambition, du fol eſpoir de trouver votre bonheur dans la détreſſe publique, & votre grandeur privée dans les embarras que vous & vos pareils dans les autres Provinces du Royaume, pourriez ſuſciter à un Gouvernement ſage & bienfaiſant. Si les tems de déſordre & de corruption ſont paſſés, que pourriez-vous attendre encore de la faveur & de l'intrigue, dont les fruits d'ailleurs ſi incertains ne ſauroient être le partage de tous; n'étant pas tous de qualité, quoique nobles, & fort peu de la Cour, quel droit, quelle eſpérance avez-vous aux graces? Vous n'y ſauriez tous aſpirer, & combien j'en compterois parmi vous qui les dédaignent! ſi donc vous êtes animés de ce ſentiment de fierté & d'indépendance, pourquoi feriez-vous les défenſeurs zélés d'un ordre de choſes vicieux, qui bleſſe autant votre amour propre & vos droits, qu'il nuit à votre aiſance & à votre bonheur?

Votre bonheur n'eſt que dans le bonheur public, c'eſt-là que, depuis le Souverain juſqu'au dernier des Sujets, réſide le bonheur individuel de tous les membres de la Société. Il n'exiſte point dans vos privilèges, encore moins dans vos immunités, & je dois vous le prouver, parce que je parle à des hommes, dont la raiſon, pour être offuſquée par des préjugés, n'eſt cependant pas perclue, & ſe trouve encore ſuſceptible de ſentiment.

C'eſt donc à cette raiſon que j'en appelle; c'eſt à ſon Tribunal que je vous cite, pour diſcuter vos prétentions abſurdes.

Qu'avez - vous répondu à toutes les objections qui vous ont été faites sur les deux questions essentielles? votre prétendu droit de dominer par le nombre, aux Etats-Généraux, & de vous joindre au Haut-Clergé, pour y dicter à la Nation Provençale, vos volontés arbitraires.

Rien! Qu'avez - vous répondu aux raisonnemens pressans & profonds de l'Ecrivain le plus éloquent du Royaume, du talent le plus brillant, qui existe de nos jours? Rien qu'une exclusion, une exclusion délibérée de sang froid, par laquelle vous reconnoissez combien son savoir, son esprit & ses talens vous humilient; par laquelle vous avez prononcé qu'un Gentilhomme qui, dans une Assemblée de Noblesse, digne du 14e siècle, se montre le zélé défenseur des droits de l'homme & du citoyen, doit être dégradé de Noblesse, & que c'est un acte de dérogeance que d'être juste, de parler principes, & de raisonner conséquemment (*).

Voilà ce que vous avez répondu à la raison, soutenue du génie de l'Eloquence. Voyons ce que vous répondrez à l'esprit d'intérêt; je ne parle pas de celui que je vous ai présenté plus haut, qui tient aux grandes vues de législation, dont vous ne vous êtes pas montré capables jusqu'à ce jour; mais de ce petit intérêt d'argent, qui calcule sur la contribution plus ou moins grande.

On vous a dit (& vous n'avez pas repoussé l'objection) que, comme possesseurs des Fiefs, vous étiez tenu de toutes les dépenses de la Guerre, & que vous aviez changé cet ordre en mieux; que très-habile-

(*) L'Orateur auroit désiré pouvoir rendre un hommage public à M. Bouche; mais la persécution contre lui n'ayant point encore éclaté, il lui suffit du sentiment d'estime & de respect que son courage & sa franchise ont gravé dans les cœurs de tous les Citoyens.

ment, au lieu des dépenses militaires ; vous vous en étiez attribué les bénéfices ; vous vous en êtes fait un appanage, ainsi que des Ecclésiastiques, c'est très-bien sans doute, mais en êtes vous plus riches ? Dans les tems dont vous vous plaisez à rappeller le souvenir, vous viviez noblement, magnifiquement, vous nourrissiez, vous soudoyez un nombre infini de Gentilshommes, de Soldats, de Vassaux & d'Esclaves. En restaurant cette forme féodale, vous vous donnerez sans doute, par la conquête, les moyens de soutenir le luxe aristocratique, & nous deviendrons vos Commensaux. Vous nous nourrirez, vous vous équiperez en guerre, & nous vous défendrons. Si nous labourons pour vous, ce ne sera pas pour la plus grande production, ni pour votre plus grand avantage, mais pour vous mettre en état de nous nourrir. Enfin, il y aura dans cet état de choses, une compensation qui n'existe pas pour nous dans ce moment ; il y aura moins d'inégalité à cet égard, & plus de justice ; nous serons tous soldats, ou laboureurs, ou artisans grossiers ; nous serons moins industrieux & moins riches ; nous serons dépendants ; mais vous serez maîtres, nobles & généreux, puissans & bienfaisans, & chargés du soin de notre existence, de notre bien-être, comme vos sujets & vos Esclaves ; nous n'aurons sans doute qu'à bénir le moment qui nous aura fait revenir à des tems & à des usages, que, dans les progrès de notre civilisation, nous nous sommes accoutumés à regarder comme barbares.

Mais, si, comme nous devons l'espérer, le retour de votre antique féodalité, dans son essence plénière, vous paroit impossible & contraire même aux avantages dont vous desirez jouir dans notre ordre social ; si, vous rendant enfin au sentiment & à la raison, vous consentez dès-aujourd'hui à vous reformer dans cette Assemblée, comme nous le demandons ; si vous consentez, ainsi qu'il est juste & qu'il vous le convient, de voter à la contribution com-

mune & repartie uniformément, sans distinction d'ordre & sans prérogative d'immunité, alors, Messeigneurs, dès cet instant, je vois le bonheur public naître de la réunion des Ordres & des individus. Dès qu'il n'y aura qu'un intérêt, il n'y aura qu'une Nation; & nous concourrons tous ensemble à la prospérité publique. Déjà la vôtre doit en éprouver les influences. Si vous faites les plus grands sacrifices, vous en aurez plus de gloire, & vous en recueillerez plus de fruit; votre désintéressement & vos lumières seront les grands appuis, le grand mobile de cette régénération. Oui: vous contribuerez sans doute d'une somme plus considérable aux charges publiques; mais, en soulageant la classe indigente du fardeau des impositions qu'elle ne peut payer, en allégeant celui de la classe un peu plus industrieuse, vous vous préparez de grands moyens d'amélioration dans vos domaines, par des travaux économiques, par de nouvelles routes, qui, ouvrant les communications, & les rendant faciles, procureront à vos terres le débouché des fruits que vous y recueillez: la circulation amènera l'aisance, la richesse & la population; & de ces deux sources fécondes, la progression des valeurs & de la prospérité nationale. Si ce grand ouvrage est présent à vos cœurs, comme il l'est au mien, il entraînera votre pensée & votre dévoument; & ce jour, qui devoit être l'époque de la discorde & de la scission, sera le jour le plus mémorable de nos fastes, par la paix & la concorde qui vont être cimentées. Allons donc tous ensemble, Pontifes, Nobles, Guerriers, utiles & paisibles Citoyens, allons au pied des autels jurer l'acte solemnel de la réunion la plus sincère, de la concorde la plus entière, de l'amitié la plus fraternelle; sur cette base de la félicité publique, travaillons à élever une constitution qui assure au sujet, sa liberté; aux loix, leur force; au Souverain, le pouvoir de les faire

exécuter ; à l'Etat, sa grandeur & sa prospérité ; & que ce beau monument de raison & de patriotisme, excitant à jamais la reconnoissance de nos derniers neveux, leur transmette le souvenir & l'exemple des vertus qui vont opérer ce prodige !

FIN.